



Année universitaire 2019-2020
ORGANISATION ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
DFGSM2
Montpellier et Nîmes

Vu l'avis du Conseil Pédagogique du
Approuvées par le Conseil de gestion de l'UFR le
et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du

I. Organisation du 1er Cycle des études médicales :

A. Dispositions générales

L'année de DFGSM2 s'inscrit dans le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) instauré par l'arrêté du 22 mars 2011. Il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 European Credits Transfer System (ECTS) correspondant au niveau licence.

PACES : 60 ECTS
DFGSM2 : 60 ECTS
DFGSM3 : 60 ECTS

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Les étudiants admis à s'inscrire en seconde année du diplôme de formation générale en sciences médicales sont:

- Les étudiants reçus au concours de PACES en filière médecine ;
- Les étudiants en intégration directe selon l'application de l'arrêté du 24 mars 2017 ;
- Les étudiants de DFGSM 2 redoublants.

II. Organisation des enseignements de l'année 2019-2020 :

Le DFGSM est organisé en deux semestres répartis sur une année, chaque semestre correspondant à trente ECTS, soit soixante ECTS pour l'année.

Les enseignements sont assurés sous la forme d'unités d'enseignement (UE) obligatoires capitalisant au maximum 54 ECTS et de deux UE libres capitalisant au maximum 6 ECTS. Les UE ne se compensent pas entre elles au sein d'un semestre ou d'une année.

Supports pédagogiques et prérequis à l'enseignement théorique du 1er cycle :

Les enseignements sont assurés sous la forme :

- de cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques),



- de travaux dirigés (enseignements dirigés)
- ou de travaux pratiques.

Pour chaque UE, des supports pédagogiques supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc...

Le stage d'initiation aux soins :

La formation comprend un stage d'initiation aux soins infirmiers effectué sous la conduite de cadres infirmiers, d'une durée de quatre semaines à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés au principe d'hygiène hospitalière et aux gestes de premiers secours.

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) :

Cette formation permet l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (arrêté du 30 décembre 2014). La délivrance de cette attestation est subordonnée à la validation de chacun des trois modules qui composent la formation. Celle-ci a pour objet l'acquisition de connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence vitale ou potentielle et la réalisation des gestes d'urgence adaptés à cette situation. Les étudiants sont affectés par petits groupes au Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) de rattachement, soit de Montpellier, soit de Nîmes, pour suivre un enseignement théorique et pratique en atelier de simulation. La durée totale du stage est de douze heures.

Les stages de sémiologie :

Deux stages de 27 heures chacun sont organisés respectivement aux premier et second semestres sous la responsabilité des Professeurs Fesler et Stobner. Ces stages comportent, pour chaque semestre, 6 séances dans des services cliniques hospitaliers, et une séance d'enseignement par simulation et 3 séances dans des services d'imagerie médicale et médecine nucléaire.

Les UE obligatoires du 1^{er} semestre :

- **L'UE biopathologie-imagerie ;**
- **L'UE appareil digestif ;**
- **L'UE système cardiovasculaire ;**
- **L'UE appareil respiratoire ;**
- **L'UE sémiologie clinique ;**
- **L'enseignement d'une langue étrangère :** anglais.

Les UE obligatoires du 2^{ème} semestre :

- **L'UE appareil locomoteur ;**
- **L'UE hormonologie-Reproduction ;**
- **L'UE système neurosensoriel ;**
- **L'UE rein et voies urinaires ;**
- **L'UE tissu sanguin : immunologie bases fondamentales ;**
- **L'UE tissu sanguin : hématologie ;**
- **L'enseignement d'une langue étrangère :** anglais.





Les UE Libres :

L'étudiant doit s'inscrire aux premier et second semestres à une UE libre. La liste des UE libres disponibles est publiée dans le mois qui suit la rentrée. L'UE « sport » ne peut être choisie qu'au premier semestre à Montpellier et une seule inscription est autorisée durant le 1^{er} cycle.

Les étudiants peuvent s'inscrire à une UE libre supplémentaire en tant qu'auditeur libre dans la limite des capacités d'accueil, mais ne peuvent capitaliser d'ECTS avec cette UE additionnelle. Chaque UE est indépendante, à l'exception de l'UE « formation aux fonctions de tuteur qualifié » qui comprend deux parties indissociables. Les modalités de contrôle de connaissance de chaque UE libre seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

C2I niveau 1 : Remplacé par une UE bureautique

III. Evaluation des unités d'enseignement (UE) - validation des UE obligatoires

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury est indiquée en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'université de Montpellier.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif : une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées.

Des examens anticipés sont organisés au cours du semestre 1 et du semestre 2.

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans le tableau suivant, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage. Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.

Premier semestre 2019/2020 :

ECTS	Nom de l'UE	Responsables pédagogiques	session initiale	session de rattrapage
3	UE biopathologie-Imagerie	Pr Mariano Goulart, Dr Boudousq	Épreuve écrite de 1 heure	Oral de rattrapage si moins de 5 étudiants sinon épreuve écrite de 1 heure
6	UE appareil digestif	Pr Matecki, Pr Blanc	Épreuve de 1 heure sur tablettes	Oral de rattrapage si moins de 10 étudiants sinon épreuve de 1 heure sur tablettes
6	UE système cardiovasculaire *	Pr Pérez-Martin, Pr Leclercq	Épreuve de 1 heure sur tablettes	oral si moins de 15 étudiants (dont maïeutique) sinon 1h sur tablettes
6	UE appareil respiratoire *	Pr Bourdin, Pr Hayot	CT : Épreuve de 1 heure sur tablettes (16/20) CC : Obligatoire (4/20)	Épreuve de 1 heure sur tablettes (16/20) La note du CC est conservée
2	UE sémiologie clinique *	Dr Roubille Dr Goulabchand	CT : Épreuve de 1 heure sur tablettes (75% de la note) CC : Basé sur des quizz à valider en cours magistraux et en e-learning (25% de la note)	Épreuve de 1 heure sur tablettes La note du CC n'est pas conservée



4	stage sémiologie 1	Pr Fesler, Pr Stoebner	La présence à un minimum de 6 séances sur 9 est obligatoire pour permettre la validation (retrait de 4 points sur 20 par absence non justifiée)	Examen de mise en situation au lit du malade
3	UE libres		Selon l'UE	Rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
30				

• **Deuxième semestre 2019/2020 :**

ECTS	Nom de l'UE	Responsables pédagogiques	session initiale	session de rattrapage
4	UE appareil locomoteur	Pr Lukas	Épreuve de 1 heure sur tablettes	Oral de rattrapage si moins de 5 étudiants sinon épreuve de 1 heure sur tablettes
4	UE hormonologie Reproduction *	Pr Lumbroso Pr Renard	Épreuve de 1 heure sur tablettes	Épreuve de 1 heure sur tablettes
5	UE système neurosensoriel	Pr de Vos Pr Venail	Épreuve 1 heure sur tablettes (90%) + Contrôle continu obligatoire(10%)	Épreuve 1 heure sur tablettes
4	UE rein et voies urinaires *	Pr Cristol Dr Fares Gouzi	Épreuve 1 heure sur tablettes	Épreuve 1 heure sur tablettes
2	UE tissu sanguin : immunologie bases fondamentales *	Pr Corbeau	Épreuve 1 heure sur tablettes	Oral de rattrapage si moins de 30 (y compris les étudiants en maïeutique) étudiants sinon épreuve de 1 heure sur tablettes
3	UE tissu sanguin : hématologie *	Pr Lavabre-Bertrand Dr Giansily-Blaizot	Épreuve de 1 heure sur tablettes	Écrit de rattrapage sous forme de question(s) rédactionnelle(s) si moins de 20 étudiants (y compris les étudiants en maïeutique) sinon épreuve de 1 heure sur tablettes
3	stage Sémiologie 2	Pr Fesler Pr Stoebner	La note est calculée par addition de la note de la présence (retrait de 4 points par absence non justifiée) et la note obtenue lors de l'examen de mise en situation au lit du malade (2 notes sur 20)	Examen de mise en situation au lit du malade
2	UE anglais	Mme R. Levin	Contrôle continu (60% de la note) et Épreuve écrite terminale (40% de la note) de 1 h30	Épreuve écrite de 1h30 La note du contrôle continu est conservée
3	UE libres		Selon l'UE	Rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
0	stage d'initiation aux soins	Mme Requena Laparra et Mme Gasté pour le CHU ; La Direction de la Coordination Générale des Soins pour l'ICM et la clinique	Présence au stage (4 semaines) + respect du règlement intérieur des établissements d'accueil + rendu des tenues de travail	Rattrapage de quelques jours à 4 semaines



		Beausoleil		
0	AFGSU	Dr Debien, Pr Sebanne, Pr de La Coussaye	Validation pendant le stage infirmier	Epreuve de rattrapage
0	UE Bureautique	Dr Mouzat	TP obligatoire de 2h en salle informatique, dont 15 minutes d'évaluation Modalités de validation : 50% sur la présence, 50% par l'évaluation	TP de 2h en salle informatique, dont 15 minutes d'évaluation Modalités de validation : 50% sur la présence, 50% par l'évaluation
30				

(*) - Ces UE sont également enseignées aux étudiants de maïeutique

A. Validation des stages :

1. Stage d'initiation aux soins

La validation du stage infirmier est obligatoire. Les critères de validation sont :

- la présence au stage ;
- le respect du règlement intérieur des CHU (notamment la charte de la laïcité) ;
- et le rendu des tenues de travail prêtées le jour de la fin du stage.

La validation est accordée d'office aux étudiants infirmiers diplômés d'Etat.

Session de rattrapage du stage d'initiation aux soins

Une session de rattrapage sera proposée à l'étudiant si la disponibilité des équipes le permet, et uniquement en cas de motif sérieux ayant entraîné l'invalidation du stage infirmier en août-septembre (problèmes de santé, problèmes familiaux graves, autres - justificatifs obligatoires.)

Le passage en DFGSM3 n'est possible qu'après validation du stage d'initiation aux soins.

AFGSU : La première partie du niveau 2 doit être validée durant le stage d'initiation aux soins.

Session de rattrapage de l'AFGSU

Une épreuve de rattrapage pourra être proposée en fonction des disponibilités de l'équipe enseignante, et uniquement en cas de motif- sérieux justifiant l'absence de l'étudiant (problèmes de santé, problèmes familiaux graves, autres - justificatifs obligatoires.)

2. Stage de sémiologie

Concernant le stage du 1er semestre, la présence à minimum 6 séances sur 9 séances est obligatoire pour permettre la validation (retrait de 4 points sur 20 par absence non justifiée). Toute absence devra être justifiée pour pouvoir obtenir un aménagement de la validation du stage par le professeur responsable de cet enseignement.

Concernant le stage du 2ème semestre, la note est calculée par addition de la note de la présence (retrait de 4 points par absence non justifiée) et la note obtenue lors de l'examen de mise en situation au lit du malade (2 notes sur 20)

Stage de rattrapage de sémiologie

Lors de l'épreuve de rattrapage que ce soit pour le stage des 1^{ers} et 2^{ème} semestres, 100% de la note est obtenue sur examen de mise en situation au lit du malade.





B. Validation des UE libres

L'étudiant doit valider une UE libre aux premier et second semestres. Chaque UE libre permet d'obtenir 3 ECTS.

L'UE libre « formation aux fonctions de tuteur qualifié » indissociable, permet de valider 6 ECTS pour les deux semestres. Afin de valider cette UE, il convient de suivre une formation pédagogique à la communication orale et écrite, de justifier de 40 heures de stage, de rédiger un mémoire et de le soutenir devant un jury.

Pour chaque UE libre, une session de rattrapage est organisée, sauf en cas de contrôle continu.

IV. Validation de l'année universitaire - Admission en DFGSM3

A. Dispositions générales

Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire. Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale à chacune des UE le composant.

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury, peut attribuer souverainement des points de jury. Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes. Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le taux de participation aux ED, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc...

Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables SiDE-S de l'UE. Pour les épreuves écrites sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre rendez-vous avec eux. Les sujets comme les copies ne peuvent pas être remis aux étudiants.

1. Admission en DFGSM3

Les étudiants sont déclarés admis dans l'année supérieure (DFGSM3), lorsqu'ils ont validé en totalité, au terme de la session initiale et de la session de rattrapage d'examen, l'enseignement dans son ensemble, soit 60 ECTS.

Toutefois un étudiant peut être admis en DFGSM3, avec une dette de certaines unités d'enseignement du DFGSM2 à rattraper.

Admission en DFGSM3, avec des unités d'enseignement de DFGSM2 à rattraper

Les dettes suivantes sont tolérées :

- Une seule UE, soit une UE obligatoire, soit une UE libre ;
- La formation bureautique
- Le stage d'initiation aux soins.

Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.

2. Etudiants redoublants le DFGSM2

Les étudiants ayant redoublé le DFGSM2 doivent repasser les UE non validées.

Les étudiants ayant redoublé le DFGSM2 pourront s'inscrire à deux UE libres de DFGSM3 par anticipation, sous réserve d'avoir validé deux UE libres de DFGSM2 et en fonction de la capacité d'accueil de l'UE choisie.





V. Statuts particuliers

1. Echanges ERASMUS

Les étudiants qui souhaitent à l'issue de l'année de DFGSM2, partir étudier à l'étranger via le programme Erasmus, doivent avoir validé l'intégralité des UE et aucune dette n'est admise.

2. Etudiants en difficulté ou à statut particulier

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du Responsable Pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus. De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation.

Tout étudiant salarié justifiant d'une activité professionnelle de plus de dix-sept heures trente par semaine et d'un contrat de six mois minimum à compter de la rentrée universitaire, doit faire connaître sa situation au responsable pédagogique et à la scolarité afin d'étudier un éventuel aménagement de sa scolarité. Toutefois, ce motif ne peut en aucun cas exempter l'étudiant des enseignements ou stages obligatoires.

3.

Aucune demande de modification individuelle de l'organisation des études, des stages et des examens ne sera accordée sur la motivation de la planification de toute activité personnelle réalisée « à l'avance » par l'étudiant (exemple de l'achat à l'avance d'un billet d'avion).

